

Structures d'accueil

Censé accueillir 44 jeunes réfugiés, le complexe d'Aïre pourrait augmenter sa capacité en cas de «fluctuation migratoire».

Emilien Ghidoni

Sa défaite au Tribunal fédéral ne change rien à la donne: l'Association des intérêts d'Aïre-Le Lignon (AIALI) continue à s'opposer au centre pour réfugiés mineurs non accompagnés (RMNA) projeté à Aïre.

Le 24 novembre 2022, la plus haute instance juridique de Suisse a confirmé l'installation d'un tel centre, déboulant ce groupe d'habitants ayant fait recours. Légère consolation pour eux: le lieu accueillera au maximum 44 jeunes réfugiés, au lieu des 88 prévus initialement.

Cette solution est prévue dans un accord entre le Canton, la Commune de Vernier et l'AIALI, Or, selon cette dernière, l'Etat risque de ne pas respecter ses engagements.

Accueil fluctuant

C'est la structure du bâtiment qui a mis la puce à l'oreille de l'association. «Même s'il n'accueillera que 44 jeunes et quelques familles, le centre aura assez de place pour en loger 88. Ils refusent de le redimensionner!» s'inquiète

Le futur centre pour mineurs non accompagnés crispe Vernier



Le centre, dont on voit ici une modélisation, est contesté par un groupe d'habitants.

Daniel Muller, président de l'AIALI.

La salle polyvalente pourra, en outre, accueillir jusqu'à 300 personnes. La preuve, selon lui, que l'Etat compte loger bien plus de migrants. «En plus, l'endroit n'est pas du tout adapté, car il se situe juste à côté de l'école primaire et dans une zone villas non prévue pour ce genre de construction.»

Interrogé, le Département de la cohésion sociale (DCS) reconnaît qu'«il se peut que, lorsqu'il sera construit, le

centre accueille plus de 44 RMNA». Toutefois, «il se peut aussi qu'il en accueille beaucoup moins, en fonction des fluctuations des mouvements migratoires», précise Henri Della Casa, porte-parole.

Les propos du DCS font bondir Alain Gaumann, membre de l'AIALI. «C'est inacceptable! Devant la commission des affaires sociales du Grand Conseil, Thierry Apotheloz (ndlr: conseiller d'Etat chargé du DCS) a garanti que le centre n'hébergerait pas plus de 44

jeunes. S'il veut augmenter ce nombre, il doit avoir l'accord de l'AIALI et de la Commune de Vernier.»

Interrogé sur cet engagement, le DCS indique que «le magistrat est en contact étroit et régulier avec les représentants de l'Exécutif de Vernier à ce sujet». Aucune mention n'est cependant faite de l'AIALI.

Vernier, parent pauvre?

S'il peut comprendre la colère des habitants, le conseiller administratif vernisien Martin Staub précise:

«L'accord avec l'Hospice général prévoit que le nombre de mineurs accueillis ne dépasse pas une quarantaine, pour assurer un accueil optimum. En cas de situation d'urgence, et non lors de simples «fluctuations», un dépassement de cette capacité peut être envisagé, mais pas avant de nous avoir consultés. Si ça devait être le cas, il faudrait démontrer que des alternatives ont été étudiées. Je rappelle que le rôle de la Commune est très limité. C'est une compétence cantonale.» Le magistrat ajoute: «Les RMNA sont des personnes fragiles. Qui peut imaginer ne pas leur trouver un toit?»

A entendre Martin Staub, le problème résiderait dans le manque d'options autres que le centre d'Aïre. «L'Hospice s'est engagé à chercher d'autres terrains pour construire des lieux d'accueil similaires, soulève-t-il. Cela fait plusieurs années maintenant. Je n'ose imaginer qu'au moment de l'ouverture, aucun lieu complémentaire au centre d'Aïre n'existe. Vernier fait sa part, il faudrait que des centres

soient répartis sur l'ensemble du canton.»

«Nous avons trouvé quatre lieux, dont deux à Vessy, un en ville de Genève et un autre à la Villa Rigaud, à Chêne-Bougeries indique Christophe Girod, directeur de l'Hospice général

Sollicité, l'Hospice général répond que le transfert de l'hébergement et de l'encadrement éducatif RMNA entre les mains de la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) a été décidé en janvier 2020. «Nous travaillons avec eux pour l'ouverture de nouveaux centres pouvant accueillir entre huit et douze RMNA, indique Christophe Girod, directeur de l'Hospice. Pour l'instant, nous avons trouvé quatre lieux, dont deux à Vessy, un en ville de Genève et un autre à venir à la Villa Rigaud, à Chêne-Bougeries.»

Il rappelle que d'ici à la fin 2023, le canton accueillera plus de 200 RMNA. «En sus de l'encadrement de ces jeunes, nous devons repenser tout notre système d'accueil, qui doit permettre de gérer les flux migratoires», lâche-t-il.

En complément de cet article, voici les remarques du comité: De toute évidence le Tribunal Fédéral (TF) a statué, non pas sur le droit mais sur l'aspect politique, puisque celui-ci a fait valoir «l'intérêt public important», notion que l'on retrouve à plusieurs pages, et qui permet de déroger à toutes les règles de droit de la zone 5 en justifiant les articles 19 et 26 de la LAT (loi fédérale sur l'aménagement du territoire). En outre, le Tribunal Fédéral ne prend pas position concernant la salle polyvalente de 150 places pouvant accueillir jusqu'à 300 personnes en zone villas.

D'autre part, il est mentionné dans le mémoire « que l'Hospice général s'est engagé à ne pas augmenter la capacité sans accord de la ville de Vernier et de l'association des habitants » alors qu'aucun accord n'a été signé avec l'Hospice général. Sur ce point le Tribunal Fédéral se réfère à la motion M2525-A émanant du Grand Conseil d'août 2019 visant à diminuer la taille du centre. Il s'agit de la prise de position de l'Etat par la voix de M. Apotheloz, chef du Département de la cohésion sociale (DCS) qui confirme la baisse des RMNA passant de 88 à 44.

ECHO | numéro 1 | 2023

Il affirme «avoir le souhait, dès la construction du bâtiment, qu'il puisse s'entretenir avec les associations concernées pour **co-construire l'arrivée de ces futurs utilisateurs de l'établissement**». En outre, Monsieur Apotheloz stipule que «**le Département œuvre à ce que l'association et le voisin concerné puissent accepter les différentes évolutions proposées, soit la diminution du nombre de jeunes, l'élaboration du projet social d'intégration**» et pour terminer que «l'Hospice Général s'engage à déjà chercher un deuxième lieu et ne pas doubler le nombre de résidents **sans accord de la ville de Vernier et de l'association des habitants**».

Il faudra être très vigilant sur ce point car même si il n'y a pas d'accord écrit entre l'AIALI, la commune de Vernier et le DCS, il s'agit là d'une déclaration verbale de M. Apotheloz qui est engageante et qui fait suite à sa déclaration devant la commission sociale du Grand Conseil suite à une motion visant à réduire la taille initiale du centre à 40 RMNA.

Il est d'ailleurs surprenant que l'engagement pris par M. Apotheloz concernant la diminution du nombre de RMNA n'ait pas remis en

question la diminution de la taille du centre lui-même, qui était prévu à l'origine pour 88 RMNA et 32 personnes en familles. Est-ce une bonne utilisation des deniers publics, et donc de nos impôts, alors que l'Etat essaye toujours de trouver des économies ?

Finalement l'opposition de notre association ainsi que celle des riverains a été positive car elle a retardé la construction du centre de 5 ans et a permis, dans l'intervalle, de soulever le problème de la taille de celui-ci. Ce débat est remonté jusqu'au Grand Conseil qui s'est finalement rendu compte que si l'on voulait intégrer les jeunes réfugiés dans de bonnes conditions les futurs centres ne devraient pas dépasser la capacité d'une quarantaine de personnes.

Par ces quelques lignes, le comité tient à remercier toutes celles et ceux qui nous ont soutenus dans ce combat contre l'Etat et l'Hospice Général, notamment sur le plan financier, car ces recours ont coûtés la somme totale de CHF 51 021.-. Sans l'aide financière de l'association Pic-Vert, de l'association du Coin de Terre, des riverains et habitants d'Aïre nous n'aurions pas pu nous engager dans ces procédures d'opposition couteuses.

Alain Gaumann